

**NOMENCLATURE : 01 - 01**

**DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU CONTRAT  
RELATIF AUX FESTIVITES DE LA FETE NATIONALE DU 13  
JUILLET 2026**

Le Maire de la Ville de LENS,  
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération en date du 22 mars 2026 relative à  
l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code  
Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2026-631 du 31 mars 2026 portant délégations à des  
adjoints au Maire,

Vu le code de la commande publique et en particulier l'article  
R2122-8,

Considérant que dans le cadre des festivités de la fête nationale  
du 13 juillet 2026, il y a lieu de faire appel à une société  
spécialisée dans le domaine des spectacles pyrotechniques,

Vu la proposition technique financière reçue émanant de la  
société : LUX FACTORY SAS (59 990 SAULTAIN),

**Décision n° 2026 – 172**

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'autoriser la signature du contrat relatif aux festivités de la fête Nationale du 13 juillet 2026 avec la société suivante :

- Société LUX FACTORY SAS dont le siège social se situe au 12 Résidence les Buissonnets - 59 990 SAULTAIN.

**ARTICLE 2** : Ce contrat est passé sous la forme d'un marché à prix global et forfaitaire pour un montant de 20 000,00 € H.T. soit 24 000 € TTC ;

**ARTICLE 3** : Le délai d'exécution des prestations est fixé à un (1) jour calendaire.

**ARTICLE 4** : Les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2026.

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général Adjoint des services en charge de la Vie de la Cité, de l'Accès aux Services Publics et des Ressources Internes de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 13/07/2026

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué

